

Alors que des banques s’établissent à Francfort, certains instituts misent sur Londres pour croître

LEUR PARI EST CULOTTÉ

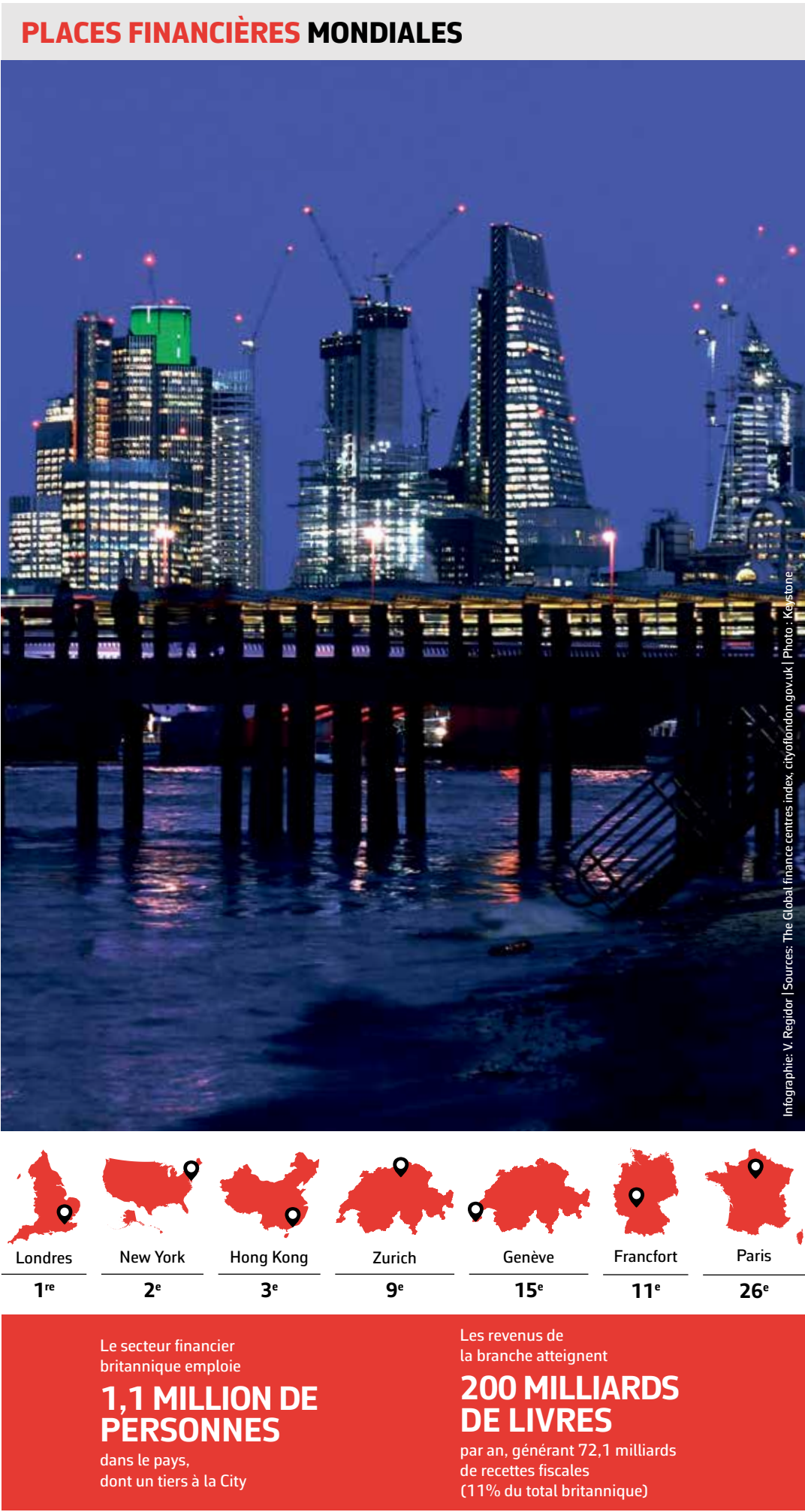
<< RACHEL RICHTERICH

Brexit » C’est un divorce à plusieurs centaines de milliards. Outre les pertes de revenus et de recettes fiscales, le prix à payer par Londres pour sa séparation de l’UE pourrait se solder par la perte de 80 000 emplois qualifiés dans le secteur financier (voir ci-dessous). Pour s’assurer un passeport pour le marché européen, les grandes banques ont d’ores et déjà commencé à transférer certains de leurs collaborateurs vers des centres financiers européens, principalement à Francfort, mais aussi du côté de la Défense à Paris, qui redouble d’efforts pour attirer ces employés qualifiés, à hauts revenus, consommateurs et contribuables potentiels de choix. A contre-courant, pourtant, certains établissements font le pari de s’installer aujourd’hui au cœur de la City.

«Brexit ou non, Londres, c’est Londres, sa place financière reste la référence dans le monde anglo-saxon, de même que pour ses anciennes colonies – Inde, Nigeria, Afrique du Sud, etc. – des pays émergents à très haut potentiel. Elle ne dépend pas du marché européen.» C’est ainsi que cet associé d’un trust genevois justifie sa décision récente d’établir une antenne dans la capitale britannique, à l’instar de plusieurs banques privées genevoises, qui prévoient d’y augmenter leurs effectifs selon nos confrères du *Temps*.

Fiscalité attractive
Selon l’associé de ce trust, Francfort, qui abrite la Banque centrale européenne traîne une image trop institutionnelle, tandis que Paris ne jouit d’une renommée qu’anecdotique en tant que place financière. La décision s’est matérialisée en début d’année, «nous avons engagé deux collaborateurs sur place, qui ont installé leur bureau dans un espace de coworking au cœur de la City», poursuit-il.

Sa tactique? Parier sur une fiscalité britannique attractive pour les sociétés, à l’issue des négociations. «En cas de Brexit dur, on envisage même un taux d’imposition autour de 10%» contre 20% aujourd’hui. Une mesure brandie comme une menace par la première ministre britannique Theresa May en cas de refus de l’UE de conclure un accord commercial ou



d’accorder l’accès au marché européen pour les banques basées à Londres.

Soit un impôt sur les sociétés nettement inférieur à ceux prélevés par les Etats membres de l’Union, qui oscillent entre 12,5% à Dublin et jusqu’à plus de 33% en France. Une aubaine pour des instituts financiers comme le sien, dont le modèle d’affaires repose sur des plans de gestion de patrimoine basés sur l’optimisation fiscale. «Même en cas de soft Brexit, on peut s’attendre à un taux autour de 17%.» Sans oublier que le Royaume-Uni fait partie de ces rares Etats du Vieux-Continent qui ne prélèvent pas d’impôt anticipé (aussi appelé à la source) sur les dividendes, alors que celui-ci atteint 15% dans les autres pays et 35% en Suisse.

La stratégie est jugée cohérente par Christophe Rabin, avocat à Genève et Bruxelles, spécialiste du droit de la concurrence et du commerce international. Plus prudent quant à l’issue «encore très incertaine» des négociations du Brexit, il n’en reste pas moins convaincu que la City perdurera et gardera une place de premier rang dans le paysage financier mondial. «Son rôle va évoluer, mais elle ne va pas disparaître.» Selon les scénarios étudiés par divers cabinets d’audit, la place londonienne essuiera un coup dur, certes, mais pas de quoi la mettre K.-O.

Situation encore trop floue
«Pour les établissements helvétiques, le pari est intéressant, car en tant qu’Etat tiers, nos relations avec le Royaume-Uni ne dépendent pas directement des liens que Londres conservera ou non avec Bruxelles, poursuit l’avocat. Ce statut hors UE, permet aussi un transfert dès à présent, indépendamment des négociations en cours.» De quoi permettre aux entreprises suisses de prendre une longueur d’avance, avant même de connaître les termes du divorce.

Son confrère Philippe Mantel se montre plus sceptique. «L’inconnue sur la forme que prendra le Brexit et le devenir des marchés européens est beaucoup trop importante», relève le fiscaliste. De plus, «la réglementation européenne et les normes de l’OCDE (l’Organisation de coopération et de développement économiques) ne permettent plus de transférer des sièges de sociétés de manière artificielle, poursuit-

il. Les sociétés financières et leurs clients prendraient un risque en voulant juste créer une structure légale, dénuée de substance», estime Philippe Mantel.



«Le rôle de la City va évoluer, mais elle ne va pas disparaître»

Christophe Rabin

En d’autres termes, les profits ont vocation à être imposés sur le lieu de l’activité déployée. L’incorporation d’un siège au Royaume-Uni à elle seule ne permet une économie d’impôt (par rapport à une situation préexistante) que si l’ensemble des fonctions essentielles, notamment le personnel, suit le transfert de siège. Et de rappeler le cas de l’Irlande, qui, en vertu de ces standards, a été contrainte de collecter 13 milliards d’euros d’impôts impayés auprès d’Apple pour le compte de la Commission européenne.

La fiscalité américaine
Cette inconnue se double d’une incertitude liée à la réforme fiscale américaine, ajoute le fiscaliste. Cette réforme annoncée en fin d’année par Trump favoriserait les entreprises américaines, avec des taux d’imposition entre 15 et 19%, de sorte que l’on pourrait s’attendre à ce que certaines firmes américaines rapatrient leur siège sur sol US. «Dans ce lot de chantiers, figure aussi la Suisse», qui planche sur une réforme sur la fiscalité de ses entreprises. Avec un avantage, celui de temporiser la vague de départs redoutée après l’échec dans les urnes du projet RIE III.

Dans ce contexte, les opérateurs du secteur financier font plutôt montre d’une attitude attentiste. Et avec ses projets londoniens, le trust genevois, quant à lui, fait preuve d’audace, pour ne pas dire de culot. »

VASTE SPECTRE DE SCÉNARIOS POUR L’APRÈS-BREXIT

Selon comment la sortie du Royaume-Uni de l’UE est négociée, l’avenir de la City pourrait être plus ou moins lourdement affecté.

Au Royaume-Uni, la finance est reine. Le secteur, qui emploie 1,1 million de personnes à travers le pays, réalise des revenus annuels avoisinant les 200 milliards de livres, selon les statistiques officielles. La branche génère des recettes fiscales de plus de 72 milliards de livres. Soit 11% des impôts encaissés par le

Trésor. La seule City de Londres, du surnom donné au quartier financier de la capitale, regroupe le tiers des effectifs de la branche. Elle est la première place financière mondiale, devant New York et Hong Kong, référence absolue, abritant un écosystème dynamisant l’essor de fintechs et autres start-up financières.

Cette hégémonie se trouve aujourd’hui fragilisée par le vote sur la sortie du Royaume-Uni de l’Union européenne, avec qui la branche réalise un quart de ses

revenus. Selon les estimations du cabinet Oliver Wyman, un soft Brexit, qui se doublerait d’équivalences réglementaires et d’un accès au marché unique n’affecterait que faiblement ses activités, doublées d’une perte limitée d’emplois à 4000 au maximum. Dans le cas d’un Brexit dur, le Royaume-Uni n’aurait plus que le statut d’Etat tiers, les firmes basées sur sol britannique verraient leurs affaires européennes sévèrement entravées. Ces transactions pourraient chuter de 40 à 50%,

ce qui représenterait une perte de revenus de près de 20 milliards de livres. L’emploi serait alors lourdement affecté, avec la perte potentielle de 30 000 à 35 000 emplois qualifiés.

Ce scénario du pire se répercuterait sur toutes les activités liées à la branche, avec une perte supplémentaire d’emplois et de revenus estimée à 40 000, respectivement 18 milliards de livres, fragilisant tout l’écosystème financier britannique, riche en fintechs et autres start-

up ou projets de finance durable. Les conséquences sur le long terme pour celle qui se maintient aujourd’hui au premier rang des places financières mondiales seraient alors beaucoup plus importantes et pérennes. Des estimations qui font écho aux craintes formulées cet automne par la Banque d’Angleterre, qui entrevoyait la perte potentielle de 75 000 postes. Entre ces deux scénarios, s’étend un vaste spectre de possibilités faites de complexités juridiques et administratives.

Mais devant de tels écarts quant aux répercussions, les établissements financiers restent prudents dans leurs anticipations. Les plus grands, Citigroup, Morgan Stanley, Barclays, ou encore UBS n’ont pour l’heure évoqué la possibilité de déplacer de Londres que quelques centaines de postes. Des relocalisations coûtent cher. Et rien n’exclut que la part de 25% des revenus réalisée par la City hors Royaume-Uni et hors UE ne soit appelée à grandir. »

RR